

Langues



MASTER À DISTANCE

Langues, Littératures et Civilisations
Étrangères et RégionalesParcours « Chinois Langue Étrangère / Chinois Langue
Seconde en milieu scolaire »

Une formation ouverte à l'international, au plus près de la réalité professionnelle.

CODE RNCP : 31503 - Nombre de places disponibles : 50

CONDITIONS
D'ACCÈS

MASTER 1

- Tout étudiant titulaire d'une Licence du domaine « Arts, Lettres et Langues »
- validation des études
- Niveau de connaissance de la langue chinoise : B2/C1

MASTER 2

- Validation du Master 1 CLE (*sous réserve d'un avis favorable du Directeur de Master*)
- Dans tous les autres cas (ex : reprise d'études), il sera procédé à un examen de la demande d'inscription pouvant donner lieu à une validation partielle ou totale des acquis

FORMATION CONTINUE

Le Master est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi. Tél. 03 21 60 38 17
fca-fare@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte. Tél. 03 21 60 60 59
fca-pac@univ-artois.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Un Master entièrement à distance pour les étudiants français ou étrangers qui notamment :

- exercent une activité professionnelle,
- préparent le CAPES ou le concours de Professeur des Ecoles,
- sont inscrits à une autre formation, ou tout étudiant de CLE en Asie, en Europe et en Afrique.

Deux sites distincts seront accessibles sur la plate-forme de l'Université d'Artois en français et en chinois.

Chaque cours sera composé pour une partie de vidéos sous-titrées dans les deux langues. L'autre partie des cours sera enrichie de textes, images, illustrations, bibliographies.

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Cette formation à distance est ouverte à l'international avec souplesse d'apprentissage et suivi individualisé.
- Les stages forment un complément indispensable pour être au plus près de la réalité professionnelle.

LES COMPÉTENCES ACQUISES

Cette formation sur deux années permet aux étudiants d'acquérir des compétences didactiques et pédagogiques pour l'enseignement de chinois langue étrangère.

LES DÉBOUCHÉS

Le Master CLE/CLS prépare les étudiants à une carrière d'enseignant dans les milieux institutionnels (*écoles, centres de langues, services culturels, administrations*) ou de formateur dans le privé.



LE RYTHME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MASTER 1

Semestre 1 :

30 ECTS - Coef.1 (80h)

Semestre 2 :

30 ECTS - Coef.1 (86h)

+ stage obligatoire de 4 semaines minimum (10 ECTS - Coef.2).

Les étudiants produiront en Master 1, après le stage en école, un rapport de stage.

MASTER 2

Semestre 3 :

30 ECTS - Coef.1 (80h)

Semestre 4 :

30 ECTS - Coef.1 (58h)

+ Stage obligatoire de 3 mois minimum en école (20 ECTS - Coef.4).

Pour le Master 2, les étudiants rédigeront **un mémoire** portant sur une réflexion de leurs activités didactiques et professionnelles ou un mémoire de recherche sur l'enseignement de la langue chinoise ou sur la linguistique chinoise ou sur la littérature chinoise.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<ul style="list-style-type: none"> Introduction aux problématiques du CLE et Chinois Langue Seconde La langue chinoise (CLE) « De l'analyse à l'enseignement » Didactique du CLE niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> Introduction aux problématiques du CLE 2 et Méthodologie disciplinaire La langue chinoise (CLE) « De l'analyse à l'enseignement » Didactique du CLE niveau 2
SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie de la formation en langue et l'auto-formation Politiques éducatives en Europe et en Chine Contextes interculturels de l'enseignement du CLE 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie de la recherche Auto-formation



CONTACT

Responsable du Master CLE :

Mme Xiaoshan Dantille

xiaoshan.dantille@univ-artois.fr

Secrétariat :

Fouziya Benali

Tél. 03 21 60 38 20

fouziya.benali@univ-artois.fr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés